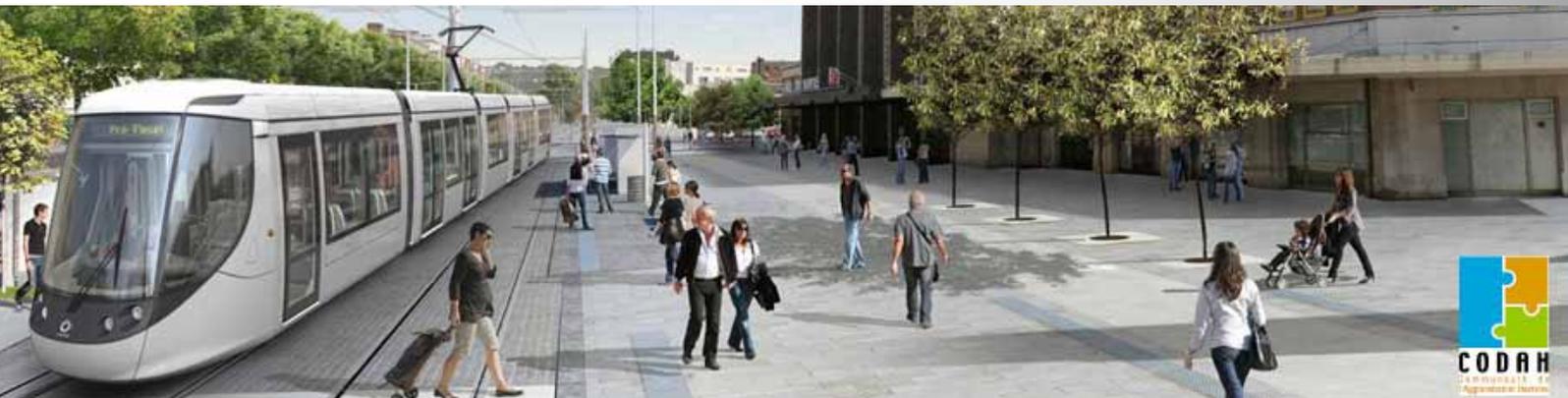


LES GRANDS PROJETS EUROPEENS 2007- 2013



Crédits photos : CODAH

Tramway de l'agglomération havraise (Ligne A) HAUTE - NORMANDIE

AUTORITE DE GESTION

Préfecture de la région Haute-Normandie - Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

BENEFICIAIRE DES FONDS

CODAH – Communauté de l'agglomération havraise

INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURE

Montant global de l'investissement
249 450 000 €

Montant FEDER obtenu
10 000 000 €

ETAT DE LA CANDIDATURE

Dossier accepté en avril 2010

MONTAGE FINANCIER

Partenariat public privé
Délégation de service public

CONTACTS

Philippe Antoine
DEAL

Philippe Jano
SGAR

Jean-Sébastien Caboche
CODAH

La première ligne de tramway de l'agglomération havraise a été inaugurée en décembre 2012. La ligne de tramway, longue d'environ 13 km, présente un tracé en « Y » permettant de desservir la ville basse en traversant le centre ville, le quartier de la Gare et de l'Université et les quartiers Norddu Havre.

La ligne prend son origine à la Porte Océane (extrémité Sud-ouest de la ville basse) et traverse le centre-ville en empruntant l'avenue Foch puis le boulevard de Strasbourg en passant par la place de l'Hôtel de Ville.

La communauté de l'agglomération havraise a présenté ce grand projet de tramway comme un outil extraordinaire à la cohésion sociale. Les pôles urbains principaux et secondaires sont ainsi accessibles à l'ensemble des populations du territoire desservi et notamment aux personnes "captives" : les jeunes, les personnes à faibles ressources, les personnes âgées et à mobilité réduite.

Le développement de l'intermodalité et la lutte contre les pollutions atmosphériques font aussi partie des grands enjeux du projet.

Réussir son financement FEDER



Travailler main dans la main avec l'autorité de gestion
Communauté de l'agglomération Havraise



LES

du MONTAGE du dossier

- AMO pour la préparation des documents (Annexe XXI et ACA)
- les grands projets de transport sont déjà très cadrés au niveau national (toutes les études sont requises par la procédure nationale)
- très bonne collaboration avec le SGAR pour mieux comprendre les exigences du dossier FEDER



du SUIVI du projet

- projet très bien documenté
- totale transparence dans la gestion entre le porteur de projet et le gestionnaire délégué

de l'INSTRUCTION

- échanges formels et informels avec la CE organisés par le SGAR (visites opérationnelles de la DG Regio, réunions de travail à Bruxelles...)
- dépôt officieux du dossier en amont



Cette étude est co-financée par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act